

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MOULINS**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU VENDREDI 11 DECEMBRE 2015**

Le vendredi onze décembre deux mille quinze à 19H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal, sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi quatre décembre deux mille quinze et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, MAIRE, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

**ETAIENT PRESENTS :**

M.PERISSOL, Maire,  
Mme TABUTIN, Mme LEGRAND, M. PLACE, Mme DEMURE, Mme RONDEPIERRE, M. MOREAU (absent des délibérations n°1 à 5 incluse, a donné pouvoir à Mme TABUTIN), M. KARI, M. LUNTE, M. BENZOHRRA, Mme GAUTIER DE BREUVAND, M. LESAGE, Mme MARTINS, M. BEAUDOUIN, Mme TABOURNEAU-BESIER, Mme HOUSSAIS, M. BRAZY, Mme EYRAUD, M. BUDAK (absent à la délibération n°1, a donné pouvoir à M. PLACE), Mme CHARMANT, M. MICHAULT, Mme VERDIER, M. DUPRE, Mme LEMAIRE, M. GILARDIN, Mme EHRET, M. ROSNET, Mme OUARDIGUI (absente des délibérations n°1 à 9 incluse, a donné pouvoir à Mme LEGRAND),  
M. LAHAYE, M. MONNET, Mme GOBIN, M. DELASSALLE.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

Mme VEZIRIAN qui a donné pouvoir à M. LAHAYE.

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. BRAZY.

Le Conseil Municipal a décidé :

**Délibération n°DCM2015154**

**1. DECISION MODIFICATIVE N°3 (DM) EN DEPENSES ET EN RECETTES BUDGET VILLE/BUDGETS ANNEXES**

Après avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mrs LAHAYE, MONNET et DELASSALLE, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

**ADOPTE**

La décision modificative n°3 en dépenses et en recettes pour le Budget Ville, les Budgets Annexes du Théâtre et de l'Eau proposée pour l'exercice budgétaire 2015 comme présentée dans l'état annexé à la délibération.

**Délibération n°DCM2015155**

**2. IMPUTATION BUDGETAIRE COMPTABLE DES BIENS MEUBLES DE FAIBLE VALEUR - EXERCICE 2015 - LISTE COMPLEMENTAIRE N°3**

Après avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mrs LAHAYE, MONNET et DELASSALLE, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

*Décide* d'imputer à la section d'investissement du budget de l'exercice 2015, l'achat du matériel décrit ci-après,

Numéro	Désignation	Valeur acquisition	Nature
2015000379	LOGOTYPE ESPACE VILLARS	1 440,00	2088
2015000247	REPARATION VEHICULE	108,04	21578
2015000159	MATERIEL OUTILLAGES ET EQUIPEMENTS	2 594,93	2158
	PELLE ET MANCHE	254,59	
	MATERIEL ELECTRIQUE	31,66	
	2 BATTERIES	319,22	
	BALAI A GAZON ET MANCHES	377,52	
	SOUFFLEUR	319,20	
	CONTENEURS	485,28	
	MAT POUR REGIE BAT	292,45	
	OUTILLAGE PEINTRE	163,44	
	CARTOUCHE GRAISSE FIL	49,87	
	MEULES	152,30	
	PRESSES A MACHOIRES	149,40	

<b>2015000322</b>	<b>MATERIEL, OUTILLAGES ET EQUIPEMENTS</b>	<b>63,00</b>	<b>21568</b>
<b>2015000119</b>	<b>MATERIEL ELECTRIQUE MATERIEL SUR VEHICULE</b>	<b>316,17</b>	<b>2182</b>
	1 BATTERIE 12V 62	60,47	
	BATTERIE TWINGO	58,73	
	BATTERIE ET COSSES	196,97	
<b>2015000305</b>	<b>CLAVIER POUR IPAD MINI</b>	<b>79,00</b>	<b>2183</b>
<b>2015000317</b>	<b>CHARGEUR PILE</b>	<b>194,00</b>	<b>2183</b>
<b>2015000318</b>	<b>CONNECTIQUE ADAPTATEUR</b>	<b>265,00</b>	<b>2183</b>
<b>2015000328</b>	<b>ECRAN PANASONIC</b>	<b>699,00</b>	<b>2183</b>
<b>2015000358</b>	<b>ADAPTATEUR VGA</b>	<b>99,00</b>	<b>2183</b>
<b>2015000359</b>	<b>CABLE HDMI</b>	<b>27,99</b>	<b>2183</b>
<b>2015000363</b>	<b>DOUBLEUR X2 RJ45</b>	<b>392,04</b>	<b>2183</b>
<b>2015000330</b>	<b>FAUTEUILS DE BUREAU</b>	<b>362,20</b>	<b>2184</b>
<b>2015000331</b>	<b>BUREAU</b>	<b>555,95</b>	<b>2184</b>
<b>2015000332</b>	<b>LAMPES</b>	<b>378,00</b>	<b>2184</b>
<b>2015000333</b>	<b>CHAISES DE BUREAU</b>	<b>560,00</b>	<b>2184</b>
<b>2015000334</b>	<b>FAUTEUIL DE BUREAU</b>	<b>99,80</b>	<b>2184</b>
<b>2015000335</b>	<b>ETAGERES ET TABLETTES</b>	<b>857,88</b>	<b>2184</b>
	ETAGERES	445,90	
	TABLETTES MURALES	411,98	
<b>2015000032</b>	<b>MATERIEL, OUTILLAGES ET EQUIPEMENTS</b>	<b>144,95</b>	<b>2188</b>
<b>2015000067</b>	<b>PETITS MATERIELS - 500€</b>	<b>1 322,31</b>	<b>2188</b>
	HORLOGE CALCULATRICE BAC	184,92	
	CASIER DE LAVAGE	198,60	
	CORBILLE A LINGE	100,98	
	MODULE EXTENSION TELEPHONE	119,40	
	APPAREIL PHOTO	59,99	
	CHARGEUR ET CABLE	16,99	
	TITREUSE MACHINE A CALCULER	95,75	
	PORTES BROCHURES	95,68	
	RECHAUD ET FOUR	194,63	
	PERFORATEUR 4 TROUS	13,19	
	TELEPHONE FILAIRE	23,41	
	CALCULATRICES	170,81	
	DVD POUR CONFERENCE	47,96	
<b>2015000167</b>	<b>MATERIEL SPORTIF ET SCOLAIRE</b>	<b>1 094,52</b>	<b>2188</b>
	MAT SPORTIF	350,52	
	BALLE ET BALLON	92,36	
	SET 48 PIECES MARQUAGE AU SOL	81,60	
	JEUX	12,36	
	PARCOURS EQUILIBRE	122,40	
	MINI HAIE BALLON SAC CHRONO	141,81	
	POUTRE ET MINI HAIE	82,21	
	JAVELOT BALLE TAPIS	150,06	
	BALLONS	61,20	
<b>2015000168</b>	<b>MOBILIER MATERIELS SCOLAIRES - 500 €</b>	<b>10 124,37</b>	<b>2188</b>
	LIVRES SCOLAIRES	11,47	
	LIVRES BIBLIOTHEQUE	20,84	

LIVRES SCOLAIRES	11,74
LIVRES BIBLIOTHEQUE	186,51
LIVRES SCOLAIRES	35,98
LIVRES SCOLAIRES	35,98
LIVRES BIBLIOTHEQUE	13,56
MATERIEL PEDAGOGIQUE	95,67
MATERIEL PEDAGOGIQUE	53,69
MATERIEL PEDAGOGIQUE	44,32
LIVRES SCOLAIRES	95,55
LIVRES BIBLIOTHEQUE	27,70
JEU MATERNELLE	35,00
LIVRES BIBLIOTHEQUE	133,32
MATERIEL PEDAGOGIQUE	73,90
LIVRES SCOLAIRES	35,98
LIVRES SCOLAIRES	6,08
LIVRES SCOLAIRES	48,43
LIVRES SCOLAIRES	85,12
LIVRES SCOLAIRES	2,73
LIVRES SCOLAIRES	126,92
LIVRES BIBLIOTHEQUE	5,41
LIVRES BIBLIOTHEQUE	30,35
LIVRES BIBLIOTHEQUE	161,50
JEUX MATERNELLE	117,92
MATERIEL PEDAGOGIQUE	67,20
JEUX MATERNELLE	144,70
LIVRES BIBLIOTHEQUE	22,74
LIVRES BIBLIOTHEQUE	107,66
LIVRES SCOLAIRES	12,75
LIVRES BIBLIOTHEQUE	17,02
LIVRES SCOLAIRES	34,17
LIVRES BIBLIOTHEQUE	33,58
JOUETS DE NOEL MATERNELLE	231,80
MATERIEL PEDAGOGIQUE	123,00
MATERIEL PEDAGOGIQUE	244,46
JEUX MATERNELLE	28,03
JEUX MATERNELLE	72,81
JEUX ELEMENTAIRE	12,01
JOUETS DE NOEL MATERNELLE	147,16
LIVRES BIBLIOTHEQUE	22,96
JEUX MATERNELLE	71,19
JEUX ELEMENTAIRE	56,55
JOUETS DE NOEL MATERNELLE	42,54
JEU RASED	23,14
JEUX ELEMENTAIRE	158,67
JEUX ELEMENTAIRE	53,46
JEUX ELEMENTAIRE	116,73
LIVRES SCOLAIRES	72,21
LIVRES BIBLIOTHEQUE	40,40

JOUETS DE NOEL MATERNELLE	105,00
LIVRES SCOLAIRES	35,98
JEUX MATERNELLE	238,00
JEUX MATERNELLE	247,46
JEUX MATERNELLE	106,96
JEUX MATERNELLE	111,89
JEUX MATERNELLE	225,18
JEUX MATERNELLE	35,50
JEUX MATERNELLE	101,53
JEUX MATERNELLE	172,04
JEUX ELEMENTAIRE	48,04
JEUX MATERNELLE	144,67
JEUX MATERNELLE	45,73
JEUX MATERNELLE	90,83
JEUX ELEMENTAIRE	16,59
JEUX ELEMENTAIRE	33,00
JEUX ELEMENTAIRE	96,20
JEUX MATERNELLE	180,40
JOUETS MATERNELLE	7,07
MATERIEL PEDAGOGIQUE	247,00
MATERIEL PEDAGOGIQUE	47,00
LIVRES SCOLAIRES	46,41
LIVRES BIBLIOTHEQUE	14,56
JOUETS DE NOEL MATERNELLE	105,00
LIVRES SCOLAIRES ELEMENTAIRE	86,67
LIVRES BIBLIOTHEQUE ELEMENTAIRE	147,38
LIVRES SCOLAIRES ELEMENTAIRE	34,86
LIVRES BIBLIOTHEQUE ELEMENTAIRE	230,44
LIVRES SCOLAIRES ELEMENTAIRE	54,20
LIVRES SCOLAIRES ELEMENTAIRE	47,78
LIVRES BIBLIOTHEQUE ELEMENTAIRE	40,83
LIVRES SCOLAIRES ELEMENTAIRE	51,64
LIVRES BIBLIOTHEQUE ELEMENTAIRE	20,66
LIVRES SCOLAIRES ELEMENTAIRE	49,62
MATERIEL PEDAGOGIQUE	126,00
MATERIEL PEDAGOGIQUE	189,00
MATERIEL PEDAGOGIQUE	78,00
LIVRES SCOLAIRES ELEMENTAIRE	70,46
LIVRES BIBLIOTHEQUE MATERNELLE	113,16
LIVRES BIBLIOTHEQUE MATERNELLE	113,16
JEUX MATERNELLE	290,00
JEUX MATERNELLE	36,75
LIVRES BIBLIOTHEQUE ELEMENTAIRE	18,83
MATERIEL PEDAGOGIQUE MATERNELLE	143,57
LIVRES BIBLIOTHEQUE ELEMENTAIRE	32,58
LIVRES SCOLAIRES ELEMENTAIRE	11,70
LIVRES SCOLAIRES ELEMENTAIRE	10,53
LIVRES BIBLIOTHEQUE ELEMENTAIRE L	105,79

	TELEPHONE BUREAU	76,49	
	JEUX MATERNELLE	82,27	
	JEUX MATERNELLE	240,63	
	JEUX MATERNELLE	149,17	
	JEUX MATERNELLE	131,01	
	JEUX RASED	39,23	
	JEUX ELEMENTAIRE	36,92	
	JEUX ELEMENTAIRE	5,29	
	JEUX MATERNELLE	56,95	
	JEUX MATERNELLE	133,94	
	LIVRES BIBLIOTHEQUE	90,55	
	MATERIEL PEDAGOGIQUE	271,00	
	MATERIEL PEDAGOGIQUE	49,16	
	LIVRES SCOLAIRES ELEMENTAIRE	69,11	
	LIVRES SCOLAIRES ELEMENTAIRE	23,40	
	LIVRES NON SCOLAIRE	31,22	
	MALETTE PEDAGOGIQUE	70,00	
	LIVRES NON SCOLAIRE	46,00	
	LIVRES SCOLAIRES ELEMENTAIRE	82,21	
	LIVRES SCOLAIRES ELEMENTAIRE	218,78	
	LIVRES BIBLIOTHEQUE ELEMENTAIRE	75,34	
	LIVRES SCOLAIRES PRIMAIRE	87,44	
<b>2015000196</b>	<b>LIVRES BIBLIOTHEQUE</b>	<b>510,00</b>	<b>2188</b>
<b>2015000316</b>	<b>SMART COVER POUR IPAD MINI</b>	<b>39,00</b>	<b>2188</b>
<b>2015000329</b>	<b>SUPPORT MURAL POUR ECRAN</b>	<b>129,00</b>	<b>2188</b>
<b>2015000357</b>	<b>COQUE DE PROTECTION MACBOOK AIR</b>	<b>29,99</b>	<b>2188</b>
<b>2015000360</b>	<b>PANNEAU PETANQUE</b>	<b>346,50</b>	<b>2188</b>

**TOTAL 22 832,64**

*Dit* que les crédits sont inscrits au Budget 2015.

Délibération n°DCM2015156

**3. IMPUTATION BUDGETAIRE COMPTABLE DES BIENS MEUBLES DE FAIBLE VALEUR - EXERCICE 2016**

Après avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mrs LAHAYE, MONNET et DELASSALLE, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

*Décide* d'imputer à la section d'investissement du budget de l'exercice 2016, l'achat du matériel décrit ci-après,

Désignation	Compte	Désignation	Compte
Disquette de clés	205	Ensemble Micro filtre	2158
Prise électrique pour poteaux incendie	21568	Griffe Extracteur	2158
Armoire électrique à commande	2158	Kit gyrophare pour tondeuse	2158
Bac roulant Frontal	2158	Manomètre	2158
Boîte à outils	2158	Marche pieds	2158
Chasse goupille	2158	Meuleuse électricien	2158
Chauffe-eau	2158	Multimètre facom	2158
Cintreuse arbalète	2158	Niveau laser	2158
Ciseau à bois	2158	Outils à mains	2158
Clé à choc	2158	Paire arex OX	2158
Coffret à outils	2158	Petit matériel atelier	2158
Cône de signalisation	2158	Pince	2158
Corbeille pour toutounet strada	2158	Pince à cliquet	2158
Corbeilles	2158	Pince à dénuder	2158
Coupe boulons	2158	Pince à sertir	2158
Cylindre a clé	2158	Pistolet électrique	2158
Démarrreur pour tracteur stade	2158	Pistolet squelette	2158
Echelle 3 pans	2158	Ponceuse vibrante	2158
Emetteur petit modèle	2158	Porte outils	2158
Emetteur pour module	2158	Poubelle	2158
Enrouleur Electrique	2158	Protection auditive	2158
Protège câbles	2158	Bac à sable	2188
Pulvérisateur portable électrique	2158	Batterie	2188
Raccords	2158	Batterie caméscope	2188

Rotabuse	2158	Bloc alarme 1 boucle	2188
Taille Haies thermique	2158	Boîte aux lettres	2188
Taraud main	2158	Cadenas	2188
Tourne à gauche	2158	Caméscope	2188
Tournevis flexible	2158	Carte de France et d'Europe	2188
Tube de plomberie	2158	Cendrier mural	2188
Tubes pour Toutounet	2158	Chauffe-eau et robinet	2188
Tuyau jumelé	2158	Convertisseur 12v - allume cigare	2188
Valise presto plomberie	2158	Corbeille à linge (pour courrier)	2188
Pompe à vide	2182	Cordon jack et adaptateur	2188
Roulement	2182	Cordon lumineux	2188
Alimentations420 W ATX	2183	Déboucheur à pompe	2188
Barrette mémoire	2183	Décors lumineux	2188
Borne WIFI	2183	Disque diamant	2188
Câble et adaptateur CPL	2183	Élément d'équilibre	2188
Câble RJ 45	2183	Éléments de saut d'obstacle	2188
Carte graphique	2183	Etendoir à linge	2188
Carte mère	2183	Bac à sable	2188
Carte réseau wifi	2183	Gaines de protection	2188
Carte son	2183	Glacière	2188
Casque SONY NP24	2183	Illumination Noël	2188
Clé USB	2183	Jeux de chaînes XD	2188
Disque dur 40 Go	2183	Kimonos	2188
Graveur DVD Externe	2183	Kit main libre + téléphone	2188
Lecteur CD 52x	2183	Laser mètre	2188
Pièces détachées	2183	Luminaires	2188
Pistolet scanner	2183	Mâchoire freins et joints	2188
Switch 16 ports	2183	Mic Mac 36	2188
Switch 8 ports	2183	Miroir	2188
Armoire à clés	2184	Module de maquillage et flight case	2188
Armoire à rideaux	2184	Moteur Hydraulique	2188
Armoire basse à rideau	2184	Panneau de consigne de sécurité	2188
Armoire Haute portes battantes	2184	Plaques de reprise de concession	2188
Armoire Pharmacie	2184	Plastifieuse	2188
Armoires	2184	Pointeur numérique	2188
Bancs gigognes	2184	Pompe acier+aiguille	2188
Banquette trois places	2184	Projecteur à diapositives	2188
Bureau Professeur	2184	Radio Cassette CD	2188
Chaises	2184	Radio portable CD	2188
Chaises d'école	2184	Ria pivotant	2188
Couchette	2184	Roue équilibre	2188
Équipement scolaire (équerre, corbeilles...)	2184	Sacoche pour PC	2188
Etagère en KIT	2184	Souris sans fil	2188
Fauteuil	2184	Support projecteurs	2188
Fauteuil avec accoudoirs	2184	Système allumage flamme vasque	2188
Fauteuil d'angle	2184	Talkie-walkie	2188
Hygromètre	2184	Télécommande	2188
Lampe de bureau Halogène	2184	Téléphone	2188
Panneau magnétique	2184	Tente	2188
Placard métallique	2184	Testeur BAES	2188
Siège Ergobase	2184	Tonnelle	2188
Table ronde	2184	Tubes cannelés	2188
Tables	2184	Bouche Inodore fonte	21578
Tabouret	2184	Niveau de chantier	21578
Arrosoirs	2188		

*Dit* que les crédits seront inscrits au Budget 2016.

**4. BUDGET PRINCIPAL VILLE ET BUDGETS ANNEXES 2016 - DELIBERATION AUTORISANT L'ORDONNATEUR A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE D'UN QUART DES CREDITS OUVERTS AUX BUDGETS DE L'EXERCICE 2015**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

*Autorise* Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2016 avant le vote du Budget Primitif 2016 dans les limites suivantes :

<b>Domaines</b>	<b>Montant maximum de dépenses d'investissement autorisé avant le vote du BP 2016</b>	<b>Exemple de dépenses (liste non exhaustive)</b>
<b>Bâtiments</b>	<b>396 077 €</b>	<b>Travaux de sécurité, d'aménagement, de réhabilitation...</b>
Chapitre 20	35 918 €	
Chapitre 21	1 400 €	
Chapitre 23	358 759 €	
<b>Voirie réseau divers</b>	<b>335 894 €</b>	<b>Eclairage, études diverses, aménagement divers...</b>
Chapitre 20	2 500 €	
Chapitre 21	26 911 €	
Chapitre 23	306 483 €	
<b>Urbanisme</b>	<b>196 173 €</b>	<b>Etudes diverses, acquisition de terrain, frais de notaire ...</b>
Chapitre 20	46 329 €	
Chapitre 204	30 550 €	
Chapitre 21	119 294 €	
<b>Achats</b>	<b>158 583 €</b>	<b>Mobiliers, fournitures administratives, véhicules ...</b>
Chapitre 21	158 583 €	
<b>Jeunesse</b>	<b>4 750 €</b>	<b>Livres, jouets, fournitures diverses, subventions...</b>
Chapitre 21	4 750 €	
<b>Informatique</b>	<b>29 465 €</b>	<b>PC, licences, tour, souris, clavier ...</b>
Chapitre 20	9 465 €	
Chapitre 21	20 000 €	
<b>Culturel</b>	<b>11 660 €</b>	<b>Instruments, numérisation, serres livres, calicots ...</b>
Chapitre 20	750 €	
Chapitre 21	9 585 €	
Chapitre 23	1 325 €	
<b>Vie associative</b>	<b>12 286 €</b>	<b>Subventions d'équipement...</b>
Chapitre 204	12 286 €	
<b>Administration générale</b>	<b>15 000 €</b>	<b>Rénovation du cimetière...</b>
Chapitre 21	15 000 €	
<b>Sports</b>	<b>7 500 €</b>	<b>Haut parleur, tapis de sol, balayeuse ...</b>
Chapitre 21	7 500 €	



<b>Communication / Protocole</b>	<b>6 250 €</b>	<b>Etudes diverses, achats divers...</b>
Chapitre 20	4 344 €	
Chapitre 21	1 906 €	
<b>Finances / marchés publics</b>	<b>50 192 €</b>	<b>Annonces et insertions, achats divers...</b>
Chapitre 20	5 813 €	
Chapitre 204	15 000 €	
Chapitre 21	5 696 €	
Chapitre 23	23 683 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 223 830 €</b>	

<b>Domaines</b>	<b>Montant maximum de dépenses d'investissement autorisé avant le vote du BP 2016</b>	<b>Exemple de dépenses (liste non exhaustive)</b>
<b>Budget Annexe de l'Eau</b>	<b>56 220 €</b>	<b>Entretien et réparation des réseaux d'adduction d'eau potable, suppression des branchements plomb ...</b>
Chapitre 20	5 370 €	
Chapitre 21	2 475 €	
Chapitre 23	48 375 €	
<b>Budget Annexe du Théâtre</b>	<b>85 €</b>	<b>Travaux de scène, meuble de rangement, projecteur, pont lumière ...</b>
Chapitre 21	85 €	
<b>Budget Annexe du Camping</b>	<b>6 685 €</b>	<b>Travaux d'aménagement, de réhabilitation...</b>
Chapitre 21	685 €	
Chapitre 23	6 000 €	
<b>Budget Annexe des Parcs de Stationnement</b>	<b>20 762 €</b>	<b>Logiciel anti virus, extincteurs, réfection sol ascenseur, onduleur, siège, bureau, routeur switch...</b>
Chapitre 20	2 451 €	
Chapitre 21	16 501 €	
Chapitre 23	1 810 €	

Délibération n°DCM2015158

**5. TRESORIER PRINCIPAL RECEVEUR DE LA VILLE DE MOULINS - ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL**

*Vu* l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et notamment son article 1<sup>er</sup> qui prévoit que les receveurs municipaux sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable notamment dans les domaines relatifs à :

- l'établissement des documents budgétaires et comptables,
- la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie,
- la gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises,
- la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières,

**Après avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mrs LAHAYE, MONNET et DELASSALLE, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),**

*Décide* d'accorder à Madame CHARBON, l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel sus visé et représentant la somme de 3 653,24 €,

*Décide* de verser cette indemnité aux taux pleins calculée selon les bases de l'arrêté interministériel sus visé. Cette indemnité est soumise aux cotisations sociales CSG, RDS et 1% solidarité.

*Dit* que la dépense sera inscrite au Budget Principal de l'exercice concerné.

**Délibération n°DCM2015159**

#### **6. PRIX DE VENTE DE L'EAU - TARIFS 2016**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Adopte* les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 auxquels s'ajoutera la TVA, calculée au taux en vigueur :

	Tarifs 2016 du m <sup>3</sup> en €
-Prix de base de l'eau	0,6098 euro HT
-Redevance Assainissement	Communauté d'Agglomération
-Redevance pollution perçue au profit de l'agence de Bassin Loire Bretagne	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
-Redevance modernisation du réseau de collecte au profit de l'ag. de Bass. Loire Bretagne	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
-Redevance de soutien d'Etiage Loire et Allier	Etablissement Public Loire

	Tarifs 2016 en €	
Abonnement annuel eau :	39,28	Ø 15 à 20
	48,72	Ø 30
	55,00	Ø 40
	123,44	Ø 50 à 80
	185,67	Ø 100 et au-delà

**Délibération n°DCM2015160**

#### **7. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER DANS LE CADRE DU FONDS 1 - DOTATION ANNUELLE POUR L'ENTRETIEN COURANT DU PATRIMOINE COMMUNAL**

*Considérant* que deux fonds ont été créés :

- Un fonds de solidarité pour les équipements de proximité appelé fonds 1
- Un fonds d'équipements structurants appelé fonds 2

*Considérant* que le fonds 1 correspond à une dotation annuelle attribuée à chaque commune pour l'entretien courant du patrimoine communal,

*Considérant* que, pour en bénéficier, la Ville de Moulins doit justifier de dépenses d'équipement d'un montant équivalent au double de la dotation qu'elle peut recevoir au titre du fonds ne s'inscrivant pas dans le fonds 2,

*Considérant* que les dépenses permettant l'entretien des voiries s'inscrivent dans le fonds 1 et représentent au minimum 200 000 €,

*Considérant* que la Ville sollicite donc une dotation au titre du fonds 1,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Autorise* Monsieur le Maire à solliciter et à percevoir auprès du Conseil Départemental le versement d'une dotation au titre du fonds 1,

*Dit* que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2016.

**Délibération n°DCM2015161**

#### **8. CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

*Considérant* qu'après le régime transitoire défini pour l'année 2015, l'abattement de la TFPB est subordonné à la signature par l'organisme HLM du contrat de ville, et à la transmission annuelle aux signataires du contrat de ville des documents justifiant du montant et du suivi des actions entreprises en contrepartie de l'abattement, à compter de 2016 et jusqu'en 2020,

*Considérant* que l'abattement Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) sur les patrimoines situés dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) permet aux organismes Hlm de financer des actions de renforcement de la qualité urbaine aux locataires ou des dispositifs spécifiques au quartier,

*Considérant* que la présente convention d'utilisation de la TFPB est liée au contrat de Ville de Moulins Communauté qui comprend 1 quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) : Moulins Sud,

*Considérant* que l'utilisation de l'abattement TFPB s'inscrit dans les démarches de gestion urbaine de proximité existantes ou à venir,

*Considérant* que les actions relevant de l'abattement de TFPB doivent soutenir les objectifs de qualité de cadre de vie, de cohésion sociale et de développement social en agissant sur les champs suivants :

- L'organisation d'une présence de proximité adaptée au fonctionnement social du quartier et le soutien aux personnels de proximité dans leur gestion des spécificités du patrimoine et des besoins des locataires.
- L'adaptation des modes et rythmes d'entretien et de maintenance aux usages et modes d'habiter.
- Les dispositifs et les actions contribuant à la tranquillité résidentielle.
- Les actions de développement social permettant de développer la concertation et le « vivre ensemble ».
- Les travaux d'amélioration du cadre de vie et de la qualité de service : gestion des accès aux logements et aux dépendances, amélioration de l'accessibilité ...

**Considérant** qu'il convient ainsi d'approuver la convention à intervenir entre Moulins Habitat, Moulins Communauté, l'Etat et la Ville de Moulins, telle qu'annexée à la présente délibération,

**Vu** l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 09 décembre 2015,

**Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties dans le quartier prioritaire de la politique de la Ville (Moulins Sud), convention intervenant entre Moulins Habitat, Moulins Communauté, l'Etat et la Ville de Moulins.

#### **Délibération n°DCM2015162**

### **9. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DU DISPOSITIF DE TRAITEMENT AUTOMATISE DES INFRACTIONS RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE**

**Considérant** que le montant de la subvention s'élève à 50% de la dépense, dans la limite de 500 € par terminal,

**Considérant** que ce dispositif a déjà permis l'acquisition de cinq appareils de verbalisation électronique qui sont déjà opérationnels et qu'il convient d'en acquérir deux supplémentaires,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Autorise** Monsieur le Maire à solliciter et à percevoir les subventions de l'Etat pour les dépenses nécessaires à l'acquisition du matériel de verbalisation électronique, auprès de l'Etat,

**Dit** que les crédits seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

#### **Délibération n°DCM2015163**

### **10. PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MOULINS ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE « CENTRE NATIONAL DU COSTUME DE SCENE ET DE LA SCENOGRAPHIE » : AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT SUR L'EXERCICE 2015 - VERSEMENT PAR ANTICIPATION AVANT LE BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA CONTRIBUTION 2016**

**Considérant** que cette convention prévoit que les services techniques de la Ville de Moulins assurent pour le compte du C.N.C.S.S., dans la limite des compétences, des disponibilités et des nécessités de service :

- le nettoyage des abords du CNCSS
- l'entretien des espaces verts
- le transport et la manutention de costumes et de matériel
- l'aide au montage des expositions,

**Considérant** que son article 4 relatif aux dispositions financières indique que pour l'année 2014, les prestations étaient réalisées à titre gratuit et que pour les années suivantes, un avenant interviendrait pour fixer les dispositions financières,

**Considérant** que pour l'année 2014, le coût des prestations réalisées par les services techniques municipaux s'élève à 38 280,48 €,

**Considérant** que pour l'année 2015, les prestations ont été réalisées, à titre gratuit, conformément à l'avenant n°1 en date du 16 mars 2015,

**Considérant** que, pour l'année 2016, ces prestations seront réalisées à titre gratuit,

**Considérant** que la Ville de Moulins, en tant que membre de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle, se doit d'accompagner le CNCSS en termes de trésorerie et que de ce fait la Ville lui versera sa contribution 2016 d'un montant de 200 000 € avant le vote du budget primitif 2016,

**Considérant** que le CNCSS a sollicité la Ville de Moulins afin que celle-ci l'accompagne à hauteur de 25 000 € dans le cadre d'un programme de petits équipements destinés à la restauration des collections et la mise en place d'expositions temporaires,

**Considérant** que la Ville de Moulins souhaite répondre favorablement à cette demande permettant ainsi de contribuer à la mise en valeur du patrimoine du CNCSS,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de partenariat en date du 19 mars 2014 conclue entre la Ville de Moulins et l'établissement public de coopération culturelle « Centre National du Costume de Scène et de la Scénographie et la Ville de Moulins », tel qu'annexé à la délibération,

**Décide** le versement avant le vote du budget primitif 2016 sur l'exercice 2016 de la contribution de 200 000 € au CNCSS qui sera présentée dans le cadre du vote du budget primitif de l'exercice 2016,

*Décide* le versement d'une subvention d'équipement de 25 000 € sur l'exercice 2015 permettant le financement d'un programme de petits équipements destinés à la restauration des collections et la mise en place d'expositions temporaires, sur présentation des factures.

*Dit* que les crédits seront inscrits sur le budget des exercices concernés.

**Délibération n°DCM2015164**

**11. APPROBATION DE LA CONVENTION DE CREATION DE SERVICES COMMUNS ENTRE MOULINS COMMUNAUTE ET LA VILLE DE MOULINS**

*Considérant* que la Ville de Moulines a de nouveau sollicité Moulines Communauté afin de créer de nouveaux services communs à savoir la Direction des Services Techniques, la Direction et le service Bâtiments, le Service informatique, la Direction des services à la population, culture, tourisme, la Direction Générale des Services (finalisation),

*Considérant* que la mise en œuvre des services communs relève de conventions entre Moulines Communauté et chaque commune désirant adhérer aux services communs,

*Vu* le projet de convention ci annexé,

*Considérant* que ce projet de convention fixe les modalités des services communs, les effets sur l'organisation, les conditions de travail, la rémunération et les droits acquis des agents, le fonctionnement des services communs, leur gouvernance, leur financement, les moyens humains et matériels mis à disposition, les modalités d'évaluation et la gestion des modifications et des litiges,

*Vu* l'avis du Comité Technique de la Ville de Moulines du 4 décembre 2015,

*Vu* l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 9 décembre 2015,

**Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 CONTRE (Mrs LAHAYE, MONNET et DELASSALLE, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),**

*Approuve* le projet de convention,

*Autorise* Monsieur le Maire à signer la convention de création de services communs entre Moulines Communauté et la Ville de Moulines dans les domaines suivants : Direction des Services Techniques, Direction et service Bâtiments, Service informatique, Direction des services à la population, culture, tourisme, Direction Générale des Services (finalisation), ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant.

**Délibération n°DCM2015165**

**12. PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Décide* du transfert des agents exerçant en totalité leurs fonctions au sein des services communs créés par les délibérations susvisées.

*Décide* la suppression des emplois au tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour l'ensemble des agents ayant intégré les services communautaires :

**FILIERE ADMINISTRATIVE**

- 1 poste de Directeur Général des Services
- 1 poste Directeur Général Adjoint des Services
- 1 poste d'Attaché Principal
- 2 postes d'Attaché
- 1 poste de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste de Rédacteur
- 5 postes d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 postes d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe
- 9 postes d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe

*Décide* la suppression du poste suivant au tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 afin de prendre en compte les mouvements de personnel :

- 1 poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe

*Décide* la transformation des postes budgétaires suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016:

**FILIERE TECHNIQUE**

- 1 poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (21.27/35èmes) en poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (31/35èmes)
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (26.03/35èmes) en poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

**FILIERE ANIMATION**

- 1 poste d'Animateur Principal de 1<sup>ère</sup> classe en poste d'Animateur Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**Délibération n°DCM2015166**

**13. SALON "AU RENDEZ VOUS DU CHOCOLAT" DES 27 ET 28 FEVRIER 2016 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MOULINS ET LE ROTARY CLUB DE MOULINS - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Décide* d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 600 € Rotary Club de Moulins pour l'organisation du 2<sup>ème</sup> salon « Au rendez-vous du chocolat » qui se déroulera les 27 et 28 Février 2016 à Moulins,

*Autorise* Monsieur le Maire à signer la convention conclue entre la Ville de Moulins et le Rotary Club de Moulins,

*Dit* que les versements interviendront par anticipation avant le vote du budget primitif 2016,

*Dit* que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2016.

**Délibération n°DCM2015167**

**14. CHAMBRE DE METIERS DE L'ALLIER - SUBVENTION DESTINEE AUX JEUNES MOULINOIS PREMIERS A LEUR EXAMEN PROFESSIONNEL**

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*Décide* de verser à la Chambre de Métiers de l'Allier une subvention de 480 € représentant la participation de la Ville de Moulins pour l'année 2014/2015 aux récompenses attribuées à chaque jeune moulinois reçu premier de son métier à son examen professionnel, à raison de 80 € par jeune,

*Dit* que les crédits sont prévus au budget.

**Délibération n°DCM2015168**

**15. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION PAR ANTICIPATION SUR L'EXERCICE 2016 AVANT LE VOTE DU BUDGET 2016 A LA TEAM DE SOULTRAIT (RALLYE DAKAR)**

*Après avoir délibéré, à l'unanimité,*

*Décide* d'octroyer une subvention sur l'exercice 2016, avant le vote du budget primitif 2016, de 1 500 € à la TEAM DE SOULTRAIT afin de l'accompagner financièrement dans le Rallye DAKAR 2016.

*Dit* que le versement interviendra par anticipation avant le vote du budget primitif 2016.

**Délibération n°DCM2015169**

**16. VERSEMENT D'UN ACOMPTE PAR ANTICIPATION SUR L'EXERCICE 2016 AVANT LE VOTE DU BUDGET 2016 A L'ASSOCIATION REGARD SUR LA VISITATION**

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*Décide* le versement avant le vote du budget 2016, sur l'exercice 2016, d'un acompte de 35 000 Euros à l'Association Regard Sur la Visitation, à valoir sur la subvention annuelle qui sera déterminée lors du vote du budget primitif de l'exercice 2016,

*Dit* que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2016.

**Délibération n°DCM2015170**

**17. CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS 2016 DE LA VILLE DE MOULINS AVEC LE SDIS DE MOULINS**

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*Approuve* la convention d'utilisation des équipements sportifs municipaux à conclure avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Moulins, telle que jointe à la délibération,

*Autorise* Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires et à signer les actes correspondants.

**Délibération n°DCM2015171**

**18. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE RECEPTION-BAR SITUEE AU STADE PIERRE FAURE ENTRE LA VILLE DE MOULINS ET L'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB MOULINOIS F.C.M.**

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*Décide* de mettre à disposition de l'association Football Club Moulinois, la salle de réception-bar sise dans l'enceinte du stade Pierre Faure, d'une superficie de 135 m<sup>2</sup>,

*Autorise* Monsieur le Maire à signer la convention relative aux modalités de mise à disposition de la salle de réception bar située au stade Pierre Faure.

**Délibération n°DCM2015172**

**19. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE RECEPTION-BAR SITUEE AU STADE HECTOR ROLLAND ENTRE LA VILLE DE MOULINS ET L'ASSOCIATION SPORTIVE MOULINOIS 03 AUVERGNE**

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*Décide* de mettre à disposition de l'« Association Sportive Moulinoise 03 Auvergne », la salle de réception-bar sise dans l'enceinte du stade Hector Rolland, d'une superficie de 130 m<sup>2</sup>,

*Autorise* Monsieur le Maire à signer la convention relative aux modalités de mise à disposition de la salle de réception-bar située au stade Hector Rolland.

**Délibération n°DCM2015173**

**20. CONVENTION D'OBJECTIFS 2016 VILLE DE MOULINS / ASSOCIATION FOOTBALL CLUB MOULINOIS (FCM)**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs annexée à la délibération,  
**Décide** le versement par anticipation sur l'exercice 2016 d'un acompte de 35 000 €, à valoir sur la subvention annuelle 2016, avant le vote du budget 2016,  
**Dit** que les crédits seront inscrits sur le budget de l'exercice 2016.

**Délibération n°DCM2015174**

**21. CONVENTION D'OBJECTIFS 2016 VILLE DE MOULINS / ASSOCIATION MOULINS LUTTE**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs annexée à la délibération,  
**Décide** le versement par anticipation sur l'exercice 2016 d'un acompte de 1 400 €, à valoir sur la subvention annuelle 2016, avant le vote du budget 2016.  
**Dit** que les crédits seront inscrits sur le budget 2016.

**Délibération n°DCM2015175**

**22. PETITE ENFANCE - CONVENTIONS D'OBJECTIFS 2016 ENTRE LA COMMUNE DE MOULINS, LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ALLIER ET LES ETABLISSEMENTS "MULTI ACCUEILS ET HALTE GARDERIE" ASSOCIATIFS**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
**Décide** que la participation financière de la Ville de Moullins en direction des trois structures associatives que sont l'Entr'Aide à l'Enfance, Farandoline et les P'tits Chouett's, sera définie comme suit :

- La participation financière de la Ville de Moullins tiendra compte du fait que les structures ont l'obligation d'appliquer des tarifs encadrés en direction des familles, si elles veulent bénéficier de la PSU de la CAF.
- La subvention de la Ville correspondra à 34% du coût de revient d'une heure de garde, dans la limite du plafond pour l'accueil permanent collectif des enfants de 0 à 4 ans, fixé annuellement par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, et retenu pour le calcul de la PSU, plafond appliqué par la Ville de Moullins indifféremment aux enfants de 0 à 6 ans.

**Approuve** les projets de convention joints à la délibération,

**Autorise** Monsieur le Maire :

- à signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales et les structures associatives que sont l'Entr'Aide à l'Enfance, Farandoline et les P'tits Chouett's,
- à verser par anticipation du vote du budget 2016 les acomptes suivants :
  - 33 000 € pour l'Entr'aide à l'Enfance
  - 22 300 € pour les P'tits Chouett's
  - 16 700 € pour Farandoline

Le montant définitif de la subvention sera défini lors du vote du budget 2016 de la Ville,

**Dit** que les crédits pour 2016 seront inscrits au budget.

**Délibération n°DCM2015176**

**23. DEMANDES DE SUBVENTIONS - ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE LA VILLE DE MOULINS**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide** le versement des subventions selon le tableau suivant :

<b>Ecoles maternelles</b>	<b>Montant maximum de la subvention</b>
Jean Macé	164,50 €
Jeu de Paume	182,00 €
Les Mimosas	375,00 €
Les Gâteaux	230,00 €
Arc en Ciel	330,00 €
<b>Ecoles élémentaires</b>	<b>Montant maximum de la subvention</b>
François Truffaut	987,00 €
Jean Moulin	1 000,00 €

**Autorise** Monsieur le Maire à verser chaque subvention sur le compte respectif des coopératives scolaires des écoles désignées ci-dessus,

**Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2015.

**Délibération n°DCM2015177**

**24. ACCUEILS DE JEUNES : MODIFICATION DU FONCTIONNEMENT ET DU REGLEMENT INTERIEUR DES STRUCTURES**

**Considérant** la volonté de la ville de continuer de répondre aux attentes des partenaires que sont la CAF et la DDCSPP de l'Allier,

**Considérant** le souhait de la ville de proposer un accompagnement plus structuré des activités de loisirs et citoyennes à travers la mise en œuvre de plannings d'activités, de sorties et de séjours en direction des jeunes de 14 à 17 ans,

**Considérant** que de ce fait, l'organisation des Accueils de Jeunes s'est recentrée sur la tranche d'âge des 14-17 ans, a été modifiée dans ses horaires d'ouverture et des temps libres sont prévus dans le cadre du fonctionnement du site pour les jeunes qui fréquentent les activités (temps de transition entre les ateliers...)

**Considérant** qu'il convient de répréciser les tarifs applicables sur les Accueils de Jeunes pour la tranche d'âge concernée,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Annule** le règlement intérieur des Accueils de Jeunes de la Ville de Moulins en date du 27 juin 2014,

**Approuve** le nouveau règlement intérieur modifié en fonction du nouveau fonctionnement des Accueils de Jeunes,

**Décide** de conserver les tarifs suivants pour les activités mises en place sur les Accueils de Jeunes :

<b>ACTIVITES</b>	<b>TARIFICATION par jeune</b>
Cotisation par année scolaire	3 €
<b>Activités</b> (sur les structures ou à l'extérieur – hors repas)	
• Sans intervenant extérieur	Gratuit
• Avec intervenant (sans hébergement)	
- Tarif à la séance	2 € la séance
- Tarif forfaitaire (si la durée de l'activité est supérieure à 5 séances)	Forfait de 10 €
<b>Séjours</b> (Nuitées – Activités et repas compris)	
Une dégressivité de 10% par jeune est prévue à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant participant au séjour	
En France	6 € par jour
Etranger	10 € par jour
<b>Entrées</b>	
Ex : piscine, cinéma, bowling, parc d'attraction, spectacle, concert,...	50% du prix en vigueur arrondi au ½ euro inférieur
Activités exceptionnelles (selon le projet d'animation)	Gratuit

**Décide** que tout cas exceptionnel pourra être étudié par la Direction « Jeunesse-Education » pour dégrèvement.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous contrats, déclarations d'ouverture de structure et convention afférentes aux Accueils de Jeunes, ainsi qu'à solliciter et à percevoir les recettes concernées.

**Délibération n°DCM2015178**

**25. CONVENTION D'ACCESSIBILITE A LA COUR DE L'HOTEL DUBUISSON DE DOUZON POUR LES VISITES GUIDEES DU SERVICE PATRIMOINE**

**Considérant** l'intérêt pour Moulins, Ville d'art et d'histoire, de développer son action touristique,

**Considérant** que les copropriétaires de l'hôtel Dubuisson de Douzon proposent au Service Patrimoine de la Ville de Moulins, Ville d'art et d'histoire une convention pour l'accès aux cours de l'hôtel pour les guides conférenciers et les visiteurs qu'ils amèneront lors de visites guidées,

**Considérant** que ce partenariat participe au développement touristique de la Ville,

**Considérant** que la présente convention est établie pour un an à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et qu'elle sera renouvelable deux fois par reconduction expresse.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la délibération.

**Délibération n°DCM2015179**

**26. CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE L'ALLEE DE LA SOIE**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide** d'acquérir, à titre gratuit, pour classement dans le domaine public l'Allée de la Soie, telle que figurée au plan annexé à la présente délibération, cadastrée Section BL n° 370, d'une superficie de 498 m<sup>2</sup>, pour une longueur de 70 ml, ainsi que le réseau d'eau potable, d'éclairage public et d'eaux pluviales de cette voie,

**Dit** que les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge de Moulins Habitat,

**Approuve** le tableau de mise à jour de la longueur de la voie communale ci-dessous :

<b>Au 10 juillet 2015</b>		<b>73 352 ml</b>
	<b>Nom de la voie</b>	<b>Longueur</b>
	Allée de la soie	70 ml
<b>Au 11 décembre 2015</b>		<b>73 422 ml</b>

**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir,

**Demande** le transfert du réseau d'eaux pluviales de l'Allée de la Soie à Moulins Communauté.

**27. DENOMINATION DE PARKINGS SITUES RUE DU PORTEAU ET RUE DU RIVAGE**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide** de dénommer les parkings de la façon suivante :

- Parking du Porteau situé 8, rue du Porteau,
- Parking du Rivage situé 12, rue du Rivage,

tels que figurés au plan annexé à la délibération.

**28. CONVENTIONS DE SERVITUDE DE CANALISATION AUX CHARTREUX**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme, au Commerce, au Logement, au Cadre de Vie et au Personnel à signer les conventions de servitude avec Moulins Habitat et les copropriétaires des Chartreux – Alain Fournier, telles qu'annexées à la présente délibération, sur le terrain cadastré Section AD n° 215 situé 4, rue des Chartreux, ainsi que les actes notariés à intervenir,

**Dit** que les frais relatifs à ces actes seront à la charge de Moulins Habitat et des copropriétaires des Chartreux – Alain Fournier.

**29. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) - SUBVENTION POUR REHABILITATION GLOBALE AVEC SORTIE DE VACANCE ET RAVALEMENT DE FACADE A MME MICHEL PAULE POUR 3 APPARTEMENTS SIS 1 RUE BERTIN / 9 RUE DELORME**

**Considérant** que l'OPAH RU permet d'inciter les propriétaires à améliorer leur patrimoine notamment par la mise en place d'une équipe de suivi-animation chargée de faire connaître le dispositif, de conseiller d'aider à l'établissement des dossiers, et par le versement d'aides financières,

**Considérant** que la convention d'OPAH RU prévoit une participation de la Ville de Moulins estimée à environ 133 500 € par an sur une période de 5 ans et, dans la limite des crédits prévus aux budgets, selon les modalités suivantes :

- Aides complémentaires de 5% à l'ANAH pour les propriétaires occupants : selon les mêmes critères d'éligibilité que celles de l'ANAH (ancienneté des logements, travaux recevables, plafonds de ressources, seuil minimal de travaux...),
- Aide à l'accession à la propriété : prime de 100 €/m<sup>2</sup>, avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 8 000 €/logement pour les ménages primo-accédants se portant acquéreur d'un bien vacant depuis plus de deux ans, pour en faire leur résidence principale,
- Sortie de vacance : prime de 1 500 € pour les logements vacants depuis plus de 2 ans remis sur le marché locatif à la suite de travaux d'amélioration financés en partie par l'ANAH (par tranche de 5),
- Ravalement de façade : 20% d'un montant H.T. de travaux, plafonné à 1 500 € par immeuble, dans le cadre d'une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement par tranche de 5 logements,
- Création d'ascenseurs : 15 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ascenseur créé devra nécessairement desservir 5 logements minimum, les logements devront être décents et cette création devra s'intégrer dans une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,

**Considérant** que Mme MICHEL Paule, propriétaire bailleur de trois appartements dans l'immeuble situé 1 rue Bertin/9 rue Delorme, a déposé une demande de subvention, telle qu'annexée à la présente délibération, pour des travaux de réhabilitation globale permettant sa sortie de vacance et son ravalement de façade,

**Considérant** que le montant total des travaux de réhabilitation globale est estimé à 307 945.40 € HT (351 344.28 € TTC), dont 243 381.60 € HT subventionnables,

**Considérant** que les trois appartements dans l'immeuble situé 1 rue Bertin/9 rue Delorme sont vacants depuis plus de 2 ans et que le montant de la prime sortie de vacance ainsi que celle pour le ravalement de façade s'élève chacune à 1 500 €,

**Considérant** que cette aide de la Ville sera versée en complément d'une subvention de l'Anah d'un montant estimatif de 88 711 €, de Moulins Communauté d'un montant estimatif de 38 962 € et du Conseil Général d'un montant estimatif de 3 000 €, soit au total 133 673 € représentant 54.92 % du montant H.T. des travaux subventionnables,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide** d'attribuer une subvention de 3 000 € à Mme MICHEL Paule, à Clermont-Ferrand (63) 2 rue Morel Ladeuil, pour la réalisation des travaux de réhabilitation globale permettant la sortie de vacance de trois logements situés 1 rue Bertin/9 rue Delorme et le ravalement de façade de l'immeuble,

**Autorise** Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides, sous réserve de l'octroi d'une subvention par l'Anah,



*Dit* que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2015.

**Délibération n°DCM2015183**

**30. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) - SUBVENTION POUR REHABILITATION GLOBALE AVEC SORTIE DE VACANCE ET RAVALEMENT DE FACADE A LA SCI MIMI POUR 5 APPARTEMENTS SIS 9 RUE DE LYON**

*Considérant* que la Sci MIMI, propriétaire bailleur de cinq appartements dans l'immeuble situé 9 rue de Lyon, a déposé une demande de subvention, telle qu'annexée à la présente délibération, pour des travaux de réhabilitation globale permettant sa sortie de vacance et son ravalement de façade,

*Considérant* que le montant total des travaux de réhabilitation globale est estimé à 215 985.36 € HT (239 028.58 € TTC), dont 204 687.36 € HT subventionnables,

*Considérant* que les cinq appartements dans l'immeuble situé 9 rue de Lyon sont vacants depuis plus de 2 ans et que le montant de la prime sortie de vacance ainsi que celle pour le ravalement de façade s'élève chacune à 1 500 €,

*Considérant* que cette aide de la Ville sera versée en complément d'une subvention de l'Anah d'un montant estimatif de 79 640.58 €, de Moulins Communauté d'un montant estimatif de 35 703.10 € et du Conseil Général d'un montant estimatif de 5 000 €, soit au total 123 343.68 € représentant 60.26 % du montant H.T. des travaux subventionnables,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Décide* d'attribuer une subvention de 3 000 € à la Sci MIMI, à Pornichet (44) 25 bis route de la Villès Mahaud, pour la réalisation des travaux de réhabilitation globale permettant la sortie de vacance de cinq logements situés 9 rue de Lyon et le ravalement de façade de l'immeuble,

*Autorise* Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides, sous réserve de l'octroi d'une subvention par l'Anah,

*Dit* que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2015.

**Délibération n°DCM2015184**

**31. CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER D'UN TERRAIN POUR L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION DE RUCHES**

*Considérant* que la Ville de Moulins souhaite développer « la nature en ville » en exploitant des ruches avec un double objectif :

- maintenir la biodiversité,
- rapprocher les habitants et la nature,

*Considérant* que la Ville de Moulins souhaite une certaine visibilité de ces ruches tout en s'assurant qu'aucune contrainte ne sera créée pour les riverains,

*Considérant* que le lieu le plus adéquate qui a été retenu est le balcon situé au pied de la Mal Coiffée donnant du côté du Jardin des Bourbons et accessible depuis la Montée du Bon Duc Louis II de Bourbon (parcelle appartenant au Département),

*Considérant* que la Ville de Moulins sollicite le Conseil Départemental pour la mise à disposition de ce terrain en centre-ville, cadastré AR 10, 6 montée du Bon Duc Louis II de Bourbon, pour réaliser ce projet,

*Considérant* qu'il y a lieu de définir entre la Ville et le Conseil Départemental de l'Allier les modalités de mise à disposition de ce terrain dans une convention,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Approuve* les termes de la convention à conclure avec le Conseil Départemental de l'Allier et telle qu'annexée à la présente délibération,

*Autorise* Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Délibération n°DCM2015185**

**32. AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PERIMETRE DU SITE NATURA 2000 ZSC "VAL D'ALLIER NORD"**

*Considérant* que les modifications du périmètre du site Natura 2000 ZSC « Val d'Allier nord » portent, pour la commune de Moulins, sur les parcelles suivantes :

- Exclusion de zones permettant de caler le périmètre Natura 2000 sur les limites cadastrales
- Exclusion de zones urbaines, habitations et jardins
- Exclusion de zones permettant d'enlever des zones de gravières qui correspondent au plan d'eau des Champins,
- Intégration de zones permettant de caler le périmètre Natura 2000 sur les limites cadastrales
- Intégration de prairies de fauche collinéenne eutrophique d'intérêt communautaire (hautes prairies à biomasse élevées presque toujours associées à la dominance d'espèces de graminées, parmi lesquelles l'Avoine élevée, les Bromes ainsi que pour les prairies les plus maigres une expression plus importante de Dicotylédones) qui correspondent au périmètre immédiat de protection des puits de captage de la Madeleine,

*Considérant* que le réseau Natura 2000 a pour objectif de préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel des territoires,

*Considérant* que l'intégration du périmètre immédiat de protection des puits de captage de la Madeleine permet d'accroître la superficie des zones bénéficiant de mesures de préservation de la biodiversité aux abords de la commune,

*Considérant* que l'arrêté Préfectoral n°654/97 du 14 février 1997 relatif à la mise en place des périmètres de protection des captages de la Madeleine à Moulins contraint déjà de manière importante les activités dans le périmètre immédiat de protection des puits de captage de la Madeleine en interdisant toutes activités autres que celles liées à l'entretien ou liées au fonctionnement du Service des Eaux (article 7),

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Décide* d'émettre un avis favorable sur le projet de modification du périmètre du site Natura 2000 ZSC « Val d'Allier nord »,

*Précise* les activités inhérentes à l'entretien et à l'exploitation du champ captant et nécessaires à la production d'eau potable sont déjà règlementées par l'arrêté Préfectoral n°654/97 du 14 février 1997 relatif à la mise en place des périmètres de protection des captages de la Madeleine à Moulins et ne doivent pas être contraintes par l'intégration de ses parcelles en zone Natura 2000 ZSC.

**Délibération n°DCM2015186**

### **33. DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL DES SALARIES - FIXATION DES DATES POUR L'ANNEE 2016**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Propose* que les établissements de commerce de détail soient autorisés à ouvrir **5 Dimanches en 2016 :**

**« Les commerces de catégorie » :**

- **Commerces de détail non spécialisés à prédominance alimentaire** (Hypermarchés) pourront ouvrir les dimanches :
  - **20 novembre, 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2016**
- **Commerces de détail spécialisés alimentaires et non alimentaires** (alimentation, habillement, chaussures, maroquinerie, librairie-papeterie, optique, parfumerie-esthéticienne, bijouterie, lingerie, articles de sport, cadeaux décoration art de la table, multimédia, TV-Hifi –Electroménager, bricolage, jeux-jouets-modélisme, services et produits de télécommunication – téléphonie mobile, vins et spiritueux...) pourront ouvrir les dimanches :
  - **10 janvier, 4 septembre, 4, 11 et 18 décembre 2016**

*Dit* que les dates des Dimanches autorisés pour l'ouverture des commerces de détail pour l'année 2016, seront fixées par arrêté de Monsieur le Maire avant le 31 décembre 2015.

**Délibération n°DCM2015187**

### **34. TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE LA SALLE DES FETES DE MOULINS INCLUANT LA CREATION D'UN ESPACE DE COWORKING - APPROBATION DES TITULAIRES**

*Considérant* que la Ville de Moulins souhaite procéder à la rénovation et à l'extension de la salle des fêtes et créer également un espace de coworking,

*Considérant* que le coût des travaux est estimé à 1 200 000€ HT,

*Considérant* qu'il convient de confier ces travaux à des entreprises spécialisées,

*Considérant* qu'à cet effet, il est nécessaire de conclure un marché public et donc de lancer, à cette fin, une consultation selon la procédure adaptée,

*Considérant* que le marché se décompose de la façon suivante :

- Lot n° 1 : Gros œuvre
- Lot n° 2 : Charpente métallique
- Lot n° 3 : Couverture métallique - Bardage - Etanchéité
- Lot n° 4 : Serrurerie
- Lot n° 5 : Menuiserie extérieure aluminium
- Lot n° 6 : Menuiserie intérieure
- Lot n° 7 : Plâtrerie - Peinture
- Lot n° 8 : Ravalement de façades
- Lot n° 9 : Faux-plafonds
- Lot n° 10 : Parquet
- Lot n° 11 : Sols souples
- Lot n° 12 : Carrelage
- Lot n° 13 : Ascenseur
- Lot n° 14 : Plomberie - Sanitaire - Chauffage - Ventilation
- Lot n° 15 : Electricité

*Considérant* que l'avis d'appel public à la concurrence pour ce marché a été lancé le 26 octobre 2015 dans le journal *La Montagne*, au BOAMP, au JOUE et sur le site internet de la ville (« profil d'acheteur de la collectivité »),

*Considérant* que la remise des offres était fixée au 23 novembre 2015 à 16h,

**Considérant** que 92 prestataires ont retiré le dossier de consultation, et 47 ont choisi de proposer une offre pour un ou plusieurs lots,

**Considérant** que les sociétés suivantes ont remis les offres reconnues économiquement les plus avantageuses :

<b>Lots</b>	<b>Sociétés</b>	<b>Montant € TTC</b>
n° 1 : Gros œuvre	DA SILVA	266 100,96
n° 2 : Charpente métallique	CMB	92 167,14
n° 3 : Couverture métallique - Bardage - Etanchéité	SUCHET	99 600,41
n° 4 : Serrurerie	SERRURERIE NOUVELLE	72 508,80
n° 5 : Menuiserie extérieure aluminium	MBM	135 571,73
n° 6 : Menuiserie intérieure	MBM	89 105,27
n° 7 : Plâtrerie - Peinture	FLEURY	197 104,90
n° 8 : Ravalement de façades	DA SILVA	56 425,20
n° 9 : Faux-plafonds	LAMOTTE	54 674,71
n° 10 : Parquet	AUDAX	16 326
n° 11 : Sols souples	LEPAGE	27 292,68
n° 12 : Carrelage	AULIBERT	22 387,20
n° 13 : Ascenseur	AUVERGNE ASCENSEUR	31 719,07
n° 14 : Plomberie - Sanitaire - Chauffage - Ventilation	MAMELET COGNET	107 017,82
n° 15 : Electricité	CEME	107 076,54

**Considérant** que le montant total des marchés s'élève ainsi à 1 375 078,43 €TTC.

**Considérant** que par délibération du 16 octobre 2015, la ville de Moulins a sollicité des subventions auprès de différents organismes pour la création d'un espace de coworking,

**Considérant** que l'Etat permet aux collectivités de bénéficier d'une Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) reposant sur un dispositif de solidarité permettant de garantir l'accès à la DETR à l'ensemble des communes ayant des ressources inférieures à la moyenne départementale,

**Considérant** qu'un coefficient de solidarité s'applique pour chaque commune et que celui de Moulins est de 0,4,

**Considérant** que l'ensemble du projet "d'aménagement de la salle des fêtes incluant la création d'un espace de coworking" qui s'élève à la somme de 1 375 078,43 €TTC, soit 1 145 898,69 € HT, s'inscrit dans le dispositif DETR, au titre du programme général d'aide aux travaux aux équipements communaux,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs à la rénovation et l'extension de la salle des fêtes, incluant la création d'un espace de coworking, avec les entreprises suivantes pour les montants correspondants :

<b>Marché n°</b>	<b>Sociétés</b>	<b>Montant € TTC</b>
15048 : Gros œuvre	DA SILVA	266 100,96
15049 : Charpente métallique	CMB	92 167,14
15050 : Couverture métallique - Bardage - Etanchéité	SUCHET	99 600,41
15051 : Serrurerie	SERRURERIE NOUVELLE	72 508,80
15052 : Menuiserie extérieure aluminium	MBM	135 571,73
15053 : Menuiserie intérieure	MBM	89 105,27
15054 : Plâtrerie - Peinture	FLEURY	197 104,90
15055 : Ravalement de façades	DA SILVA	56 425,20
15056 : Faux-plafonds	LAMOTTE	54 674,71
15057 : Parquet	AUDAX	16 326
15058 : Sols souples	LEPAGE	27 292,68
15059 : Carrelage	AULIBERT	22 387,20
15060 : Ascenseur	AUVERGNE ASCENSEUR	31 719,07
15061 : Plomberie - Sanitaire - Chauffage - Ventilation	MAMELET COGNET	107 017,82
15062 : Electricité	CEME	107 076,54

**Dit** que les crédits sont et seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

**Autorise** Monsieur le Maire de Moulins à solliciter et à percevoir, auprès de l'Etat, la dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux, au titre de l'exercice 2016, pour l'opération d'aménagement de la salle des fêtes incluant la création d'un espace de coworking.

**Délibération n°DCM2015188**

**35. ECOLE DES CHAMPINS - AMENAGEMENT DE L'ECOLE MATERNELLE SISE 57 RUE HENRI BARBUSSE (LOTS N°1 ET 2) - APPROBATION DES TITULAIRES**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs à l'aménagement de l'école maternelle des Champins 57, rue Henri Barbusse, avec les entreprises suivantes pour les montants correspondants :

Marché n°	Sociétés	Montant € TTC
15063 : Désamiantage	AIRCLEAN PRO	40 020
15064 : Menuiseries extérieures	PVC 4	59 919,60

*Dit* que les crédits sont et seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

**Délibération n°DCM2015189**

**36. CHANGEMENT DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE DE JUMELAGE MOULINS-BAD VILBEL - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 18/04/2014**

*Considérant* qu'il convient de remplacer Monsieur Jean-Marie LESAGE et Madame Nicole TABUTIN,  
*Considérant* la candidature de Madame Betty HOUSSAIS et Monsieur PLACE,  
 Il est procédé, par vote à bulletin secret à la désignation de 2 représentants du conseil municipal pour  
 siéger au sein du COMITE DE JUMELAGE MOULINS – BAD VILBEL,

**Après avoir procédé aux opérations de vote,**

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

ONT OBTENU :

Betty HOUSSAIS : 33 VOIX

Christian PLACE : 33 VOIX

Madame HOUSSAIS et Monsieur PLACE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont désignés conseil municipal pour siéger au sein du COMITE DE JUMELAGE MOULINS – BAD VILBEL.

**Délibération n°DCM2015190**

**37. CHANGEMENT DE REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE DE JUMELAGE MOULINS-MONTEPULCIANO - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 18/04/2014**

*Considérant* qu'il convient de remplacer Monsieur Hamza BUDAK,  
*Considérant* la candidature de Madame Betty HOUSSAIS,  
 Il est procédé, par vote à bulletin secret à la désignation d'un représentant du conseil municipal pour  
 siéger au sein du COMITE DE JUMELAGE MOULINS – MONTEPULCIANO,

**Après avoir procédé aux opérations de vote,**

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

A OBTENU :

Betty HOUSSAIS : 33 VOIX

Madame HOUSSAIS, ayant obtenue la majorité absolue des suffrages, est désignée comme représentante du conseil municipal pour siéger au sein du COMITE DE JUMELAGE MOULINS – MONTEPULCIANO.

**Délibération n°DCM2015191**

**38. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE L'ALLIER - AVIS**

*Considérant* qu'il appartient au préfet d'adopter, avant le 31 mars 2016 et après concertation avec les élus, un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) en vue de rationaliser la carte de l'intercommunalité.

*Considérant* que le 06 octobre 2015, Monsieur le Préfet de l'Allier a présenté son projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Allier à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI),

*Considérant* que ce schéma prescrit une refonte de la carte de l'intercommunalité à fiscalité propre. Dans la perspective de la future grande région Auvergne-Rhône-Alpes, qui comprendra outre les 4 départements auvergnats, 8 départements rhônalpins et qui totalisera plus de 7 millions d'habitants, il est résulté des échanges entre les élus au sein de la CDCI qu'il est impératif de renforcer les intercommunalités à fiscalité propre de l'Allier.

*Considérant* que les nouvelles prescriptions apportées par la loi NOTRe ont conduit à cibler 4 EPCI à fiscalité propre ne pouvant se maintenir en 2017 : les communautés de communes de moins de 5 000 habitants (Communauté de communes du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais, Communauté de communes Le Donjon-Val Libre, Communauté de communes du Pays de Marcillat en Combraille) et la Communauté de Communes du Bassin de Gannat dont la population n'atteint pas 15 000 habitants.

*Considérant* que le projet de SDCI doit prendre en compte, comme la loi l'impose, les éléments suivants : les bassins de vie, les aires urbaines, les schémas de cohérence territoriale ou encore les périmètres des pays ainsi que des pôles d'équilibre territorial et rural.

*Considérant* que dans le projet de SDCI de l'Allier, il est proposé de ne maintenir aucun EPCI à fiscalité propre existant dans son périmètre actuel et de fusionner les territoires soit à deux, soit à trois voire cinq selon les cas, aboutissant ainsi à 8 projets sur le département de l'Allier.

*Considérant* que le projet n°2 prévoit, pour l'extension du périmètre de Moulins Communauté, une fusion de 3 EPCI à fiscalité propre à savoir la communauté d'agglomération de Moulins, la Communauté de Communes du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise et la Communauté de Communes du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais formant un nouvel EPCI comprenant 42 communes pour un total de 63 037 habitants.

**Après en avoir délibéré, par 34 voix POUR et 1 CONTRE (Mr MONNET),**

*Donne* un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Allier, *Souhaite* l'arrivée au sein de Moulins Communauté de Dornes et Saint Parize et répondre ainsi favorablement à la demande qu'ils ont formulée,

*Regrette* l'impact sur la représentativité et la remise en cause d'élections au suffrage universel direct.

**Délibération n°DCM2015192**

**39. COOPERATION INTERNATIONALE - DON DE MATERIELS ET FOURNITURES SCOLAIRES A LA VILLE DE GRAND BASSAM (COTE D'IVOIRE)**

*Considérant* que les Communes de Moulins (France) et de Grand-Bassam (Côte d'Ivoire) se sont engagées à s'unir dans un partenariat de coopération, en vue de conjuguer leurs efforts et de mutualiser leurs expériences, pour le renforcement de l'amitié entre leurs populations, le développement économique, social et culturel, la lutte contre le VIH/SIDA et la protection de l'environnement, en signant un protocole bilatéral,

*Considérant* que ce protocole prévoit que des programmes d'actions seront mis en œuvre dans divers domaines,

*Considérant* que des actions ont déjà été mises en œuvre dans le cadre de la coopération hospitalière,

*Considérant* que la Ville de Moulins souhaite poursuivre cette démarche dans le cadre de la jeunesse et de l'accès à la formation,

*Considérant* que suite au déménagement de l'école des Champins, ont pu être récupérés du matériel et de nombreuses fournitures scolaires dont la Ville de Moulins souhaiterait faire donation à la Ville de Grand Bassam,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Décide* de donner à la Ville de Grand Bassam (Côte d'Ivoire) du matériel et des fournitures scolaires et de prendre en charge les frais d'acheminement, la totalité des dépenses étant estimée à environ 7 000 €,

*Dit* que les crédits sont inscrits au budget.

La séance est levée à 21h55.